

Développement du monde rural : Espace des zones montagneuses

L'étude du CESE relatif au « Développement du monde rural : espace des zones montagneuses » fait suite à une saisine de la Chambre des Représentants.

Dans cette étude, le CESE souligne que les chaînes montagneuses du Rif et de l'Atlas recouvrent 25% de la superficie du territoire national et comptent plus de 7 millions d'habitants, 70% des ressources hydriques du pays, 62% de la forêt et 80% des espèces endémiques.

En dépit des efforts déployés, les zones de montagne accusent d'importants retards en matière de développement humain ; l'analphabétisme touche environ 47% de la population (contre 32% au niveau national) et les populations vivant dans les zones montagneuses ont des revenus deux fois inférieurs à la moyenne nationale. La contribution directe de ces zones au développement économique du pays reste très limitée ne dépassant pas 5% du PIB et 10% à la consommation nationale.

Recommandations du CESE

Le Conseil recommande notamment de :

Aux niveaux stratégique et transversal

- Elaborer une loi-cadre spécifique aux zones de montagne en se basant sur la stratégie de développement de l'espace rural et des zones montagneuses ;
- Assurer une intégration et une cohérence plus importantes entre les politiques publiques nationales et les programmes des régions et des collectivités territoriales relatifs au développement des zones montagneuses ;
- Identifier, de manière spécifique dans les lois de finance, les stratégies et programmes de développement des zones de montagne ;
- Activer la promulgation de la charte de la déconcentration, et ériger le comité national de pilotage de la régionalisation avancée ;
- Adopter une approche pragmatique et audacieuse pour affronter les grandes problématiques de développement dans ces zones, notamment la valorisation du capital humain, du foncier et le règlement de la question du cannabis.

Au niveau du développement social

- Accélérer la généralisation des grandes liaisons routières en tenant compte des futurs pôles de développement et de la dynamique de la population et garantir la maintenance du réseau routier ;
- Augmenter le taux de raccordement à l'eau potable des ménages, soutenir l'accès des plus vulnérables et relier l'adduction d'eau à l'assainissement ;
- Améliorer l'accès des ménages à l'électricité en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et développer des activités économiques et des opportunités d'emploi en parallèle à l'électrification ;
- Améliorer l'accès aux soins, particulièrement pendant la saison hivernale, à travers un encadrement de proximité et renforcer la couverture médicale de base ;
- Donner plus d'autonomie et de moyens aux établissements scolaires dans ces zones, assurer le chauffage des écoles et assurer leur connexion à internet

➤ Au niveau du développement économique

- Orienter les investissements et les programmes de développement vers les secteurs à haut potentiel à identifier par massif ;
- Accélérer le développement des produits du terroir, des cultures biologiques, de la labellisation et de la pisciculture ;
- Améliorer la qualité et la capacité d'hébergement et d'animation, la commercialisation et la diversification des produits touristiques ;
- Valoriser le patrimoine artisanal des zones de montagne et soutenir le développement des industries culturelles et créatives.

Au niveau du développement durable

- Elargir le programme de réduction des disparités territoriales à la valorisation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'économie sociale et solidaire ;
- Achever l'immatriculation du domaine forestier ;
- Prévenir les risques de dégradation de l'environnement et renforcer les actions de lutte contre l'érosion ;
- Activer la mise en œuvre de la stratégie sylvo-pastorale et veiller à son harmonisation avec les autres stratégies et programmes ;
- Appuyer les collectivités montagneuses pour le montage de projets à soumettre aux fonds liés au changement climatique.
- Concernant les mécanismes de convergence, synergies et de gouvernance
- Consolider, sur le terrain, la cohérence, la convergence et l'intégration des différentes politiques et programmes sectoriels ciblant les zones de montagne ;

- Prévoir les mécanismes pour encourager l'intercommunalité, l'inter-régionalité et la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Veiller à la cohérence et à l'utilisation optimale des différents financements et garantir une répartition équilibrée entre le rural et la montagne ;
- Renforcer l'accompagnement de la population dans la conduite du changement (citoyenneté, environnement, valeurs).